

SEANCE DU 27 JUIN 2019

Nombre de Membres :

En exercice : 45
Présents : 28
Votants : 30 (dont 2
procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 4

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET :

Mmes et MM. E. CUISSET - JS. LALOY - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT – J. GAILLARD – J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

**CONTRAT LOCAL
DE SANTE
(CLS)**

Mmes et MM. M. GUYOT - P BONNET – M. MORGAND – JD. BARRAUD – F. SEMONSUT - JM. LAZZERINI – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

**CREATION D'UN
POSTE DE
COORDINATEUR DU
CLS**

Mmes et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC - C. BOUARD – C. FAYOLLE - C. SEGUIN – G. DURANTET – M. MONTIBERT – E. VOITELLIER, Membres formant la majorité des membres en exercice.

**DEMANDE DE
SUBVENTION
LEADER**

Absents excusés ayant donné procuration :

M. A. DUMONT à M. JM. GERMANANGUE – Mme N. COULANGE à M. J. BLETTERY.

Absents excusés :

Mmes et MM. C. BENOIT – AG. CROUZIER, Vice-Présidents

Mmes et MM. A. CORNE – C. DUMONT – JM. BOUREL – M. CHARASSE, Conseillers Délégués.

Mme et MM. C. BERTIN – C. CATARD – G. MARSONI – F. SENNEPIN – P. COLAS – A. GIRAUD – F. BOFFETY – R. LOVATY – A. CHAPUIS, Membres

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

- 4 JUL. 2019

Publié ou notifié le :

- 4 JUL. 2019

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté et notamment sa compétence en matière de santé et sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le Code de santé publique, notamment les articles L 1434-2 et L 1434-17, qui prévoit et définit le contrat local de santé,

Vu la délibération n°7 du 13 juin 2019 de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté portant sur la création d'un emploi d'attaché à temps complet afin de coordonner le contrat local de santé pour une durée de 3 ans maximum,

Considérant que la Loi 2016-41 de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016, dans son article 158, conforte le contrat local de santé comme mode de contractualisation entre ARS et collectivités locales pour décliner le projet régional de santé sur un territoire donné,

Considérant que le courrier de la délégation territoriale de l'ARS du 4 janvier 2019 valide le principe de contractualiser avec Vichy Communauté afin de mettre en œuvre un contrat local de santé à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que le contrat local de santé est un outil qui permet de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales en matière de santé en mobilisant les différentes politiques publiques et en coordonnant les acteurs qui œuvrent sur le territoire dans le domaine sanitaire dans les champs de la prévention, du soin et du médico-social,

Considérant que pour impulser et coordonner une dynamique autour du contrat local de santé, il apparaît nécessaire de créer un poste de coordonnateur chargé de mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions déclinées dans ce cadre,

Propose au Bureau Communautaire :

- de solliciter l'aide financière de l'Europe au titre de l'enveloppe Feader/Leader du Gal Pays Vichy Auvergne pour un montant de 42136.48 € représentant 80 % du coût total du poste,
- d'apporter le cofinancement du projet à hauteur de 10534.12 € représentant 20 % du coût total du projet.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017 et seront proposés au Budget primitif 2019,
- charge M. le Président et M. le directeur général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 27 juin 2019.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019

Objet de l'acte : CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) - CREATION D'UN POSTE DE
COORDINATEUR DU CLS - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

.....
Date de décision: 27/06/2019

Date de réception de l'accusé 04/07/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 27JUN2019_4

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190627-27JUN2019_4-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .6

Finances locales

Contributions budgetaires

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 4.pdf (99_DE-003-200071363-20190627-27JUN2019_4-DE-
1-1_1.pdf)